Bourses techniques de mobilité interrégionale pour chaque programme selon la région du Québec - 2027-2028

Programmes admissibles au campus de Trois-Rivières selon la région	Abitibi-Témiscamingue	Bas Saint- Laurent	Capitale- Nationale	Centre-du-Québec	Chaudière-Appalaches	Côte-Nord	Estrie	Gaspésie–Îles de-la-Madeleine	Lanaudière	Laurentides	Laval	Mauricie (plus de 100 km)	Montérégie	Montréal	Nord-du-Québec	Outaouais	Saguenay–Lac-Saint-Jean
Techniques d'inhalothérapie Campus de Trois-Rivières	X			X	X	X		X	X	X	X	X			X		
Techniques de physiothérapie Campus de Trois-Rivières	X			X	X	X		X	X	X		X			X	X	
Techniques juridiques Campus de Trois-Rivières	X	X		X	X	X					X	X			X		X

*Les cases grises avec un **x** sont les régions admissibles.

Programme	Montant de la bourse /session pour l'année 2026-2027 (2 sessions)
Techniques d'inhalothérapie 141.A0 Campus de Trois-Rivières	1475 $/session
Techniques de physiothérapie 144.A1 Campus de Trois-Rivières	2950 $/session
Techniques juridiques 310.C0 Campus de Trois-Rivières	1950 $/session

Conditions d’admissibilité

- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident·e permanent·e.
- Être inscrit pour débuter à l’automne 2027, à temps plein, dans les programmes admissibles au campus de Trois-Rivières.
- Demeurer dans une région administrative admissible du Québec au moment de faire sa demande de bourse. Pour la Mauricie, il faut demeurer à plus de 100 km du campus de Trois-Rivières qui est situé au 90, rue Dorval, Trois-Rivières.
- Faire une demande de bourse officielle via le formulaire prévu à cet effet sur le site Web ellis.qc.ca.

La bourse n’est pas appliquée automatiquement si l’étudiant·e est dans une région admissible. Il faut soumettre une demande.

Modalités

- La bourse est versée à chaque session de la première année d’études soit pour les sessions d’automne 2027 et d’hiver 2028, et ce, après la date d’abandon.
- Le montant et le nombre de bourses sont sujet à des modifications.
- Le nombre de bourses est limité.